



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogož
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 27 mai 2011

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du **26 mai 2011** le CONSEIL COMMUNAL a adopté :

- **LE PREAVIS MUNICIPAL 05/2011 DU 4 AVRIL 2011, à l'unanimité, portant sur :**
 - ***Demande de crédit extrabudgétaire pour des travaux d'entretien routier***
 - allouant à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 175'000.00 destiné à financer les travaux d'entretien routiers;
 - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier.



- **LE PREAVIS MUNICIPAL 06/2011 DU 4 AVRIL 2011, à la majorité (2 NON/ 4 abstentions), portant sur :**
 - ***Route du Burenos – Entrée zone densifiée***
 - refusant, compte tenu des explications formulées sous point 5 du présent préavis, la proposition déposée par un habitant lors de l'enquête publique;
 - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 74'000.00, destiné à financer les travaux routiers, ralentisseur à la route du Burenos;
 - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;
 - prenant acte que ce crédit sera comptabilisé comme suit :

A	Route	Fr.	74'000.00	Sur compte de bilan 9141.63
---	-------	-----	-----------	-----------------------------
 - prenant acte que le coût des travaux relatifs au réseau routier sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisées sur le compte de fonctionnement N° 430.3310.00 « Amortissements obligatoires»;
 - prenant acte que pendant la durée des travaux, les dépenses seront comptabilisées sur le compte de bilan N° «9170.75».



